



## Garde a la maison personne agee

Par **JEANDHOT**, le **09/11/2010** à **21:06**

Bonjour,

depuis le deces de mon pere je m occupe de ma mere je vais la chercher a 11 h 30 et la ramene chez elle le soir vers 20h cela depuis 10 ans je ne demande a mon frere et soeur rien,ma soeur il ya 10 ans ma dit qu elle s embetterai pas avec un vieux,depuis on ne se parle plus et a vu sa mere que tres peu pendant 3 ou 4 ans et apres elle la voyait plus,dernièrement elle ma annoncer qu elle aller engager une procedure pour la placer dans une maison de retraite,mon frere n est pas d accord avec elle ,ayant fait la promesse a ma mere de ne jamais la placer je veux respecter celaque puis je faire pour continuer a avoir ma mere chez moi???

D' autre part ma mere etant avec moi depuis 10 ans et plus certainement puis je demander une compensention? soit a me donner par les frere et soeur ou a prendre sur la suuccession a venir puisque je suis seul a m occuper d elle

Merci de votre reponse

Par **Clara**, le **09/11/2010** à **21:40**

Bonsoir, tout depend si votre mere vous coute de l'argent, dans ce cas, vous pourriez demander à vos freres et soeurs de partager les frais avec vous. Quant à vous "remunérer" pour les soins, l'attention et la presence que vous lui accordez, je ne pense pas que ce soit monayable.

La recompense, c'est que vous etes celle qui profite le plus de votre maman, et ça, ça n'a pas de prix